

MANUEL EMPLOYEUR

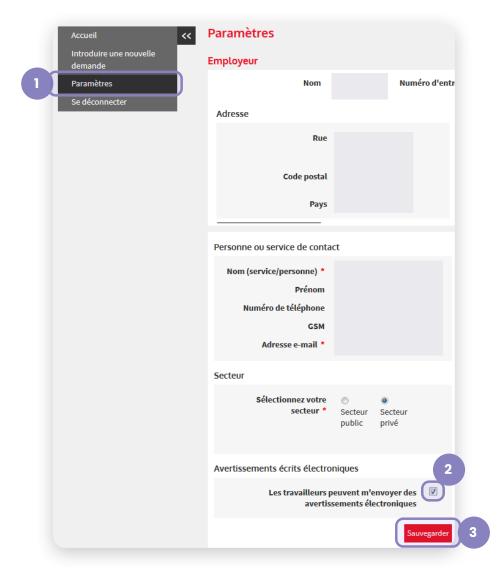
Interruption de carrière Break@work

Avertissement en ligne

Un travailleur qui souhaite prendre une interruption de carrière doit vous en avertir au préalable par écrit. Sur Break@work, vous pouvez activer l'option « avertissement en ligne ». Cela permet à vos travailleurs de vous avertir par voie numérique.

Activer les avertissements en ligne

- 1. Ouvrez les « Paramètres » dans le menu de gauche.
- 2. Cochez en bas de l'écran l'option « Les travailleurs peuvent m'envoyer des avertissements électroniques ».
- 3. Cliquez sur « Sauvegarder ».



Traiter un avertissement en ligne

Les avertissements en ligne de vos travailleurs se trouvent dans l'écran d'aperçu.

- 1. Cliquer sur l'icône de droite pour ouvrir l'avertissement.
- 2. Dans l'avertissement, se trouvent les informations du travailleur, l'interruption de carrière choisie et la période.
- 3. Voici les réponses que vous pouvez donner à un avertissement :

a. Accepter l'avertissement

Cochez « Je certifie que toutes les données qui figurent sur ce formulaire sont exactes » puis cliquez sur « Valider et envoyer ».

Vous pouvez désormais compléter la demande comme décrit dans le manuel « Introduire une demande en ligne ».

b. Reporter la date de début de l'interruption de carrière

Il n'est plus possible d'introduire une nouvelle demande à partir de l'avertissement postposé. Si vous avez convenu d'une nouvelle date de début avec votre travailleur, introduisez une nouvelle demande.

Le droit au report et la durée maximale du report sont indiqués dans les feuilles info sur notre site internet.

c. Refuser l'avertissement

Lorsque votre travailleur ne remplit pas les conditions pour l'interruption de carrière demandée, vous devez refuser l'avertissement.

Vous pouvez consulter les conditions des différents types d'interruption de carrière dans les feuilles info sur notre site internet.

